

Société de Saint-Vincent-de-Paul

Association régie par la loi du 1er juillet 1901 Reconnue d'utilité publique

120 avenue du général Leclerc

75014 PARIS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes combinés

Exercice clos le 31 décembre 2018

Société de Saint-Vincent-de-Paul

Association régie par la loi du 1er juillet 1901 Reconnue d'utilité publique

120 avenue du général Leclerc
75014 PARIS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes combinés

Exercice clos le 31 décembre 2018

A l'assemblée générale de l'association Société de Saint-Vincent-de-Paul

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes combinés de l'association Société de Saint-Vincent-de-Paul relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes combinés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la combinaison.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes combinés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « périmètre et méthode de combinaison, rubrique tableau de flux de trésorerie combiné » de l'annexe relative à l'absence de tableau de flux de trésorerie.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes combinés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes combinés pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport financier.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes combinés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes combinés

Il appartient à la direction d'établir des comptes combinés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes combinés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes combinés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes combinés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes combinés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes combinés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes combinés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

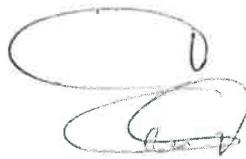
- il identifie et évalue les risques que les comptes combinés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes combinés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes combinés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes combinés et évalue si les comptes combinés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de combinaison, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes combinés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes combinés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Paris-La Défense, le 21 juin 2019

Le commissaire aux comptes

Deloitte & Associés

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Jean-Claude Marty', written over a faint circular stamp or watermark.

Jean-Claude MARTY

Bilan Actif Combiné

Bilan			90 CD + CNF	80 CD + CNF
	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/18	Net au 31/12/17
ACTIF				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés	47 276	30 928	16 348	63 576
Droit au bail				
Autres immob. incorporelles / Avances et acom	195 456	95 033	100 423	12 707
Immobilisations corporelles				
Terrains	1 671 950	35 162	1 636 788	1 337 192
Constructions	29 737 884	12 193 744	17 544 140	16 374 367
Installations techniques, matériel et outillage	246 688	205 386	41 302	31 752
Autres immobilisations corporelles	8 009 824	5 747 373	2 262 451	3 289 738
Immob. en cours / Avances et acomptes	523 414		523 414	345 300
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	268 645		268 645	131 003
TIAP & autres titres immobilisés	22 983		22 983	150 548
Prêts				
Autres immobilisations financières	765 029	119 216	645 813	303 882
ACTIF IMMOBILISE	41 489 149	18 426 842	23 062 307	22 040 065
Stocks				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	69 422	16 844	52 578	61 719
Avances et acomptes versés sur commandes	13 782		13 782	5 843
Créances			0	
Usagers et comptes rattachés	271 714	18 265	253 449	155 850
Autres créances	929 945		929 945	2 420 743
Divers			0	
Valeurs mobilières de placement	3 240 657	47 645	3 193 012	3 609 103
Instruments de trésorerie			0	
Disponibilités	33 919 549		33 919 549	31 753 913
Charges constatées d'avance	171 676		171 676	139 929
ACTIF CIRCULANT	38 616 745	82 754	38 533 991	38 147 100
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion - Actif				
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL DE L'ACTIF	80 105 894	18 509 596	61 596 298	60 187 165

Bilan Passif Combiné

	90 CD + CNF	80 CD + CNF
	Net au 31/12/18	Net au 31/12/17
PASSIF		
Fonds associatifs sans droit de reprise	16 884 836	17 485 127
Ecart de réévaluation		
Réserves indisponibles		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	10 634 302	9 718 148
Report à nouveau	19 183 508	16 299 979
RESULTAT DE L'EXERCICE	1 045 553	1 715 615
Subventions d'investissement	4 048 322	3 831 825
Provisions réglementées	26 488	129 663
FONDS PROPRES	51 823 009	49 180 357
Apports		
Legs et donations	2 523 247	2 494 347
Subventions affectées		
Fonds associatifs avec droit de reprise	2 523 247	2 494 347
Résultat sous contrôle	-208	13 940
Droit des propriétaires	0	
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS	2 523 039	2 508 287
Provisions pour risques	127 798	229 550
Provisions pour charges	182 831	171 804
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	310 629	401 354
Fonds dédiés sur subventions	963 101	974 005
Fonds dédiés sur autres ressources	1 349 573	1 967 190
FONDS DEDIES	2 312 674	2 941 195
Emprunts obligataires convertibles		
<i>Emprunts</i>	113 220	160 450
<i>Découverts et concours bancaires</i>	644	24
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		
Emprunts et dettes financières diverses	31 232	445 115
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	21 260	45
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 101 519	705 468
Dettes fiscales et sociales	714 368	648 281
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	205 296	194 970
Autres dettes	2 327 828	2 904 777
Instrument de trésorerie		
Produits constatés d'avance	111 580	96 842
DETTES	4 626 947	5 155 972
Ecart de conversion - Passif		
ECARTS DE CONVERSION		
TOTAL DU PASSIF	61 596 298	60 187 165

Compte de résultat combiné

	90 CD + CNF	80 CD + CNF		
	du 01/01/18 au 31/12/18	du 01/01/17 au 31/12/17	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
Ventes de marchandises	1 128 970	1 043 487	85 483	8%
Production vendue	2 642 419	2 614 836	27 583	1%
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation	3 484 676	4 005 590	-520 914	-13%
Reprises et Transferts de charge	400 146	280 345	119 801	43%
Collectes	7 890 133	7 813 689	76 444	1%
Cotisations	361 880	130 855	231 025	177%
Autres produits	2 659 587	3 710 938	-1 051 351	-28%
Produits d'exploitation	18 567 811	19 599 740	-1 031 929	-5%
Achats de marchandises	242 186	285 763	-43 577	-15%
Variation de stock de marchandises	6 566	-17 511	24 077	-137%
Achats de matières premières	140 593	115 321	25 272	22%
Variation de stock de matières premières				
Autres achats non stockés et charges externes	7 989 178	7 678 444	310 734	4%
Impôts et taxes	442 707	427 446	15 261	4%
Salaires et Traitements	2 731 895	2 840 437	-108 542	-4%
Charges sociales	1 122 049	1 138 242	-16 193	-1%
Amortissements et provisions	1 522 745	1 469 791	52 954	4%
Autres charges	4 528 451	5 523 183	-994 732	-18%
Charges d'exploitation	18 726 370	19 461 116	-734 746	-4%
RESULTAT D'EXPLOITATION	-158 559	138 624	-297 183	-214%
Opérations faites en commun	0	2 191	-2191	-100%
Produits financiers	450 577	380 133	70 444	19%
Charges financières	107 756	83 241	24 515	29%
RESULTAT FINANCIER	342 821	296 892	45 929	15%
RESULTAT COURANT	184 262	437 707	-253 445	-58%
Produits exceptionnels	1 644 666	929 393	715 273	77%
Charges exceptionnelles	1 011 145	276 693	734 452	265%
RESULTAT EXCEPTIONNEL	633 521	652 700	-19 179	-3%
Impôts sur les bénéfices	18 901	26 127	-7 226	-28%
Report des ressources non utilisées	360 284	1 154 273	-793 989	-69%
Engagements à réaliser	113 613	502 938	-389 325	-77%
EXCEDENT OU DEFICIT	1 045 553	1 715 615	-670 062	-39%
Contribution volontaires en nature				
Bénévolat				
Prestations en nature				
Dons en nature				
Total des produits				
Secours en nature				
Mise à disposition gratuite				
Prestations				
Personnel bénévole				
Total des charges				

Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : SOCIETE DE SAINT VINCENT DE PAUL

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2018, Le total de bilan au 31 décembre 2018 s'élevé à 61 596 298 euros. Le compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégage un excédent de 1 045 553 euros. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes combinés.

Règles générales d'établissement et de présentation des comptes combinés

Les comptes annuels combinés de l'exercice clos au 31/12/2018 ont été établis et présentés conformément :

- aux dispositions du règlement CRC 2002-12 du 12 décembre 2002 relatif à l'élaboration des comptes combinés s'appliquant à toutes les entités, personnes morales de droit privé et donc aux associations et aux fondations intégrées au règlement CRC n° 99-02 sur les comptes consolidés et dont la section VI est consacrée aux comptes combinés
- ainsi qu'aux dispositions du règlement 2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) relatives au code de Commerce (articles L123-12 à L123-28), du règlement ANC N° 2014-03 du 5/06/2014 relatif au Plan Comptable Général, modifié par le règlement ANC n°2015-06 du 23/11/2015, ainsi que par le règlement ANC N°2016-07 du 04/11/2016,
- et des règlements du Comité de la Réglementation Comptable (CRC), en tenant compte des dispositions réglementaires suivantes du règlement 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations et du règlement CRC 2008-12 relatif à l'établissement du Compte d'Employ annuel des Ressources des associations et fondations

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Seules sont présentées dans l'annexe les informations significatives.

Sauf mention particulière, les montants sont exprimés en euros.

Une erreur a été relevée sur le montant net des autres immobilisations financières dans le bilan au 31 décembre 2017, mentionné pour 394 588 € alors que par différence entre le montant brut et la dépréciation, il s'élevé à 303 882 €. Les sous-totaux et le total du bilan actif de l'exercice 2017 sont corrects. Pour la présentation du bilan 2018, l'erreur relevée au titre de l'exercice 2017, sans incidence, a été corrigée dans la colonne exercice précédent.

Périmètre et méthode de combinaison

Le périmètre de combinaison pour l'exercice 2018 est constitué du Conseil National de France (CNF) et de 90 Conseils départementaux (CD) contre 80 CD pour l'exercice 2017.

Les entités combinées, dont la liste est présentée en annexe, représentent 97 % des produits de l'exercice 2018 pour l'ensemble du réseau (98% en 2017)

Seules sont combinées les entités ayant signé la convention de combinaison avec l'entité combinante : le Conseil National de France.

Toutes les entités combinées ont un référentiel comptable commun, respectant les règlements du CRC relatifs aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations.

La méthode de combinaison est la suivante :

- envoi des états relatifs à la combinaison des comptes par le CNF aux CD,
- collecte par le CNF des comptes annuels et états financiers de combinaison des CD,
- agrégation des comptes des CD combinés et du CNF,
- homogénéisation des comptes combinés,
- élimination des flux internes entre les CD combinés et le CNF,
- établissement des comptes combinés.

Tableau de flux de trésorerie combiné :

En raison des travaux importants pour cette combinaison de 90 CD et du CNF, il n'a pas été mis en place de collecte d'informations permettant la présentation du tableau de flux de trésorerie dans cette annexe aux comptes 2018.

Variations de périmètre

1/ Entrées

Les entités suivantes sont entrées dans le périmètre de combinaison en 2018, leur impact sur les comptes combinés 2018 est présenté dans les tableaux annexes dans la colonne « Entrée de périmètre en 2018 ».

Val-d'Oise	95
Guadeloupe	971
Indre et Loire	37
Ille et Vilaine	35
Loire Roanne	42R
Gers	32
Charente	16
Hautes Alpes	5
Aude	11
Orne	61
Tarn et Garonne	82

2/ Sorties

Le CD 59C (Nord Cambrai) n'a pas été intégré au périmètre de combinaison 2018 alors qu'il faisait partie intégrante des comptes combinés au 31 décembre 2017. L'impact de sa sortie sur les comptes combinés 2018 a un impact mineur car elle est compensée par l'entrée de onze nouvelles entités. En effet, les produits 2017 du CD59 Cambrai représentaient 533 152 € contre 637 208 € de produits en 2018 pour les entrées dans le périmètre.

3/ Conseils départementaux exclus du Périmètre de combinaison

La liste des CD exclus du périmètre (2) est la suivante :

Conseil Départemental	N° de CD	Motif
Nord Cambrai	59C	Comptes non transmis dans les délais
Guyane	973	Compte 2018 et 2017 non transmis dans les délais.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée normale d'utilisation des biens, avec généralement les durées suivantes :

- Concessions, logiciels et brevets : 1 à 10 ans
- Terrains : non amortis
- Aménagements de terrains : 10 à 50 ans
- Constructions : 10 à 50 ans
- Agencements des constructions : 10 à 40 ans
- Installations techniques : 5 à 10 ans

- Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 à 20 ans
- Matériel de transport : 4 à 5 ans
- Matériel de bureau : 3 à 10 ans
- Matériel informatique : 3 à 4 ans
- Mobilier : 5 à 10 ans

Stocks

Les stocks sont évalués à leur dernier coût d'achat connu. Le coût d'acquisition est composé :

- du prix d'achat, y compris les droits de douane et autres taxes non récupérables,
- après déduction des rabais commerciaux, remise, escomptes de règlement et autres éléments similaires,
- et des autres coûts directement attribuables à l'acquisition.

Compte tenu de leur obsolescence, et du taux de rotation des éléments, il a été appliqué les dépréciations suivantes pour le CNF:

- Livres à rotation lente : 50 %
- Biens sur lesquels figure l'ancien logo : 100 %
- Livret spirituel : 100 %

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Fonds dédiés

Lorsque les ressources collectées auprès des donateurs ou financeurs et affectées par eux, n'ont pas été utilisées conformément à leur objet avant la fin de l'exercice, des fonds dédiés sont comptabilisés au passif du bilan. Ils correspondent à la partie non encore utilisée (ou non encore employée) des subventions, dons ou legs affectés et sont dotés à travers l'utilisation d'un compte de charge spécifique : « Engagements à réaliser sur ressources affectées ».

Lorsque ces subventions, dons ou legs sont utilisés sur les exercices ultérieurs, une reprise du fonds dédié est effectuée à travers l'utilisation d'un compte de produit spécifique : « Report de ressources non utilisées des exercices antérieurs ».

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Immobilisations incorporelles

Valeurs brutes	31/12/2017	Sorties du périmètre en 2018	Entrées dans le périmètre en 2018	Augmentations	Diminutions	31/12/2018
Frais d'établissement						
Frais de recherche et développement						
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles	182 762		8 754	87 192	101 555	177 153
Immobilisations incorporelles en cours				65 579		65 579
Avances, acomptes sur immo. incorporelles						
Immobilisations Incorporelles brutes	182 762		8 754	152 771	101 555	242 732

Amortissements et provisions	31/12/2017	Sorties du périmètre en 2018	Entrées dans le périmètre en 2018	Augmentations	Diminutions	Clôture
Frais d'établissement						
Frais de recherche et développement						
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles	106 479		8 754	57 544	46 816	125 961
Immobilisations incorporelles en cours						
Avances, acomptes sur immo. incorporelles						
Amortissements et provisions	106 479		8 754	57 544	46 816	125 961

Immobilisations corporelles

Valeurs brutes	31/12/2017	Sorties du périmètre en 2018	Entrées dans le périmètre en 2018	Augmentations	Diminutions	Reclassement	Autres mouvements	31/12/2018
Terrains	1341735	15 000	71079	154 383		10 753		167195
Constructions	28 660 301	1073 926	1542 378	835 292	211 036	-12 125		29 737 86
Installations techniques, matériel et outillage	174 222	33 974	79 667	28 971	2 198			246 66
Autres immobilisations corporelles	7 477 826	313 447	445 663	981390	515 425	-69 974	3 791	8 009 82
Immobilisations en cours	305 848	50 083	15 116	495 923	215 736	-28 654		523 4
Avances et acomptes	39 452				39 452			
Valeurs brutes	37 999 384	1 487 430	2 154 903	2 505 959	986 847	-	3 791	40 189 761

Amortissements et provisions	31/12/2017	Sorties du périmètre en 2018	Entrées dans le périmètre en 2018	Augmentations	Diminutions	Reclassement	Autres mouvements	31/12/2018
Terrains	4 543			3 619		27 000		35 162
Constructions sur sol propre	12 285 938	739 089	950 621	498 782	296 268	-445 240	-61 000	12 193 744
Installations techniques, matériel, outillage	142 470	33 552	70 464	33 055	6 990	-61		205 386
Autres immobilisations corporelles	4 188 089	282 087	368 445	1 603 061	607 480	418 301	59 044	5 747 373
Immobilisations en cours								
Avances et acomptes								
Amortissements et provisions	16 621 040	1 054 728	1 389 530	2 138 517	910 738	-	-1 956	18 181 665

Immobilisations financières

Valeurs brutes	31/12/2017	Sorties du périmètre en 2018	Entrées dans le périmètre en 2018	Augmentations	Diminutions	Autres variations	31/12/2018
Autres participations	91 003			137 742	100	40 000	268 645
Autres titres immobilisés	150 548			45	127 610		22 983
Prêts et autres immobilisations financières	604 313	6 103	999	255 945	50 124	-40 000	765 029
Valeurs brutes	845 864	6 103	999	393 732	177 834	-	1 056 657

Provisions	31/12/2017	Sorties du périmètre en 2018	Entrées dans le périmètre en 2018	Augmentations	Diminutions	Autres variations	31/12/2018
Titres de participations							
Autres titres immobilisés							
Prêts et autres immobilisations financières	260 431			33 596	174 811		119 216
Provisions	260 431			33 596	174 811	-	119 216

Actif circulant**Etat des créances**

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 2 407 009 euros et le classement par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations	268 645		268 645
Prêts			
Autres immobilisations financières	765 029	741 371	23 658
Créances de l'actif circulant :			
Usagers et Comptes rattachés	271 714	271 714	
Autres	929 945	929 945	
Charges constatées d'avance	171 676	171 676	
Total	2 407 009	2 114 706	292 303
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Usagers factures à établir	140 603
Fournisseurs - rabais, remises et ristournes à recevoir	13 782
Etat - produits à recevoir	0
Autres produits à recevoir	413 577
Intérêts courus à recevoir	134 115
Total	702 077

Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et sont valorisées selon la méthode PEPS (Premier Entré Premier Sorti).

Une dépréciation est constatée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition.

Fonds propres**Tableau de variation des fonds associatifs**

	Début Exercice	Entrées de périmètre en 2018	Sorties de périmètre en 2018	Augmentation	Diminution	Fin Exercice
Patrimoine intégré	13 336 581	109 067	809 714	337 526	0	12 973 460
Fonds statutaires	25 010	69 515		23 521		118 046
Apports sans droit de reprise	609 833	4 714		115 019		729 566
Legs et donations	2 794 447	0			65 462	2 728 985
Autres fonds	719 256	0	0		384 477	334 779
Total fonds sans droit reprise	17 485 127	183 296	809 714	476 066	449 939	16 884 836
Apports avec droit de reprise	0					-
Legs et donations assortis d'une Subventions affectées	2 494 347			28 900		2 523 247
Total fonds avec droit reprise	2 494 347	0		28 900	0	2 523 247
Ecart de réévaluation						-
Réserves statutaires ou						-
Réserves réglementées	-					-
Autres réserves	9 718 148	0	0	916 154		10 634 302
Report à Nouveau	16 299 979	1 244 124	-1 155	1 638 250		19 183 508
Résultat de l'exercice	1 715 615			1 045 553	1 715 615	1 045 553
Résultats sous contrôle des tiers	13 940				14 148	-208
Subventions d'investissement	3 831 825	357 606	125 313	430 407	446 203	4 048 322
Provisions réglementées	129 663				103 175	26 488
Droits des propriétaires (Commodat)	-					-
Autres fonds associatifs						-
Total fonds associatifs	51 688 644	1 785 026	933 872	4 535 330	2 729 080	54 346 048

Tableau des provisions - Passif

	Provisions au début de l'exercice	Entrées de périmètres	Sorties de périmètre	Autres variations	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges	229 550	22 505	21 767	-14 464	2 941	90 967	127 798
Garanties données aux clients Pertes sur marchés à terme Amendes et pénalités							0
Pertes de change							0
Pensions et obligations similaires Pour impôts	111 442				21 906		133 348
Renouvellement des immobilisations							0
Gros entretien et grandes révisions	8 623						8 623
Charges sociales et fiscales sur congés à payer							0
Autres provisions pour risques et charges	51 739			-10 879	5 100	5 100	40 860
Total	401 354	22 505		-25 343	29 947	96 067	310 629
Virement vers Fonds dédiés							
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :							
Exploitation					28 047	35 852	
Financières					1 900	0	
Exceptionnelles						60 215	

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 4 626 947 euros et le classement par échéance s'établit comme suit :

Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)			
Autres emprunts obligataires (*)			
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :			
- à 1 an au maximum à l'origine	113 864	113 864	
- à plus de 1 an à l'origine			
Emprunts et dettes financières divers (*)	31 232	31 232	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	21 260	21 260	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 101 519	1 101 519	
Dettes fiscales et sociales	714 368	714 368	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	205 296	205 296	
Autres dettes (**)	2 327 828	2 327 828	
Produits constatés d'avance	111 580	111 580	
Total	4 626 947	4 626 947	0
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice			
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice dont :			
(**) Dont envers Groupe et associés			

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs factures non parvenues	408 430
Intérêts courus à payer	644
Personnel charges à payer	210 340
Organismes sociaux charges à payer	56 946
Etat charges à payer	971
Autres charges à payer	486 694
Total	1 164 025

Comptes de régularisation**Charges constatées d'avance**

	Charges d'exploita- tions	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d'avance	171 676		
Total	171 676		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploita- tion	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
Produits constatés d'avance	111 580		
Total	111 580		

Notes sur le compte de résultat**Césure des dons**

Les campagnes d'appel à la générosité du public sont millésimées et les retombées financières se prolongent dans le courant de l'exercice suivant.

Dans un souci de rattachement des produits à l'exercice concerné, il a été décidé de constater les produits des dons sur l'exercice du millésime de la campagne, dans les 15 premiers jours de l'année suivante. Pour l'exercice 2018 la date retenue est le 13 janvier 2019.

Subventions d'exploitation et subventions d'investissement

Les subventions d'exploitation sont comprises dans les produits d'exploitation de l'exercice au cours duquel la décision d'octroi de la subvention a été notifiée à l'association.

Lorsqu'elles sont pluriannuelles ou que le financement porte sur une période différente de l'exercice social, les revenus à reconnaître sur les exercices suivants sont enregistrés en produits constatés d'avance.

La part non consommée des subventions d'exploitation affectées à une action est inscrit en fonds dédiés.

Les subventions d'investissement affectées à un bien renouvelable par l'association sont maintenues au passif dans les fonds associatifs sans droit de reprise.

Les subventions d'investissement affectées à un bien non renouvelable par l'association sont inscrites au compte de subventions d'investissement (affectées à des biens non renouvelables) et sont reprises au compte de résultat au rythme de l'amortissement de ce bien.

Rémunération des commissaires aux comptes

Montant comptabilisé au titre du contrôle légal des comptes annuels du CNF et combinés : 43 200 Euros TTC.

Effectif moyen

L'effectif moyen combiné issu des déclarations des CD et du CNF s'élève à 94 salariés (ETP)

Autres informations

Engagements donnés

Néant

Engagements reçus

	Montant
Plafonds des découverts autorisés	
Avals et cautions	
Autres engagements reçus	
Legs nets à réaliser	2 054 671
Total	2 054 671

Engagement de retraite

Aucun engagement n'a été valorisé pour les Conseil Départementaux.

Les engagements de retraite du CNF sont enregistrés en provision pour charges pour 129 661 euros.

La convention collective de l'association prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Pour le CNF, les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Convention collective : FEHAP n°51
- Taux d'actualisation : 1,57 %
- Taux de croissance des salaires : 1 %
- Age de départ à la retraite : 65 ans
- Taux de rotation du personnel : faible
- Table de taux de mortalité : INSEE 2018
- Taux de charges patronales : 45 %

Contributions volontaires

	2018	2017
Ressources		
Bénévolat	24 564 735	18 510 440
Prestations en nature	3 055 927	317 679
Dons en nature	3 129 488	2 276 071
Total	30 750 150	21 104 190
Emplois		
Secours en nature	3 129 488	2 276 071
Prestations	3 055 927	317 679
Personnel bénévole	24 564 735	18 510 440
Total	30 750 150	21 104 190

Pour mener à bien ses missions, la SSVP France s'appuie sur les bénévoles dont l'apport consiste en :

Au CNF,

- leur participation aux commissions et autres projets associatifs menés en 2018,
- au rôle de représentation auprès des autres organismes auxquels la SSVP adhère,
- leur participation au comité de rédaction de "Ozanam Magazine",
- aux divers travaux d'expertise (comptabilité, legs, immobilier, archives).

Dans les CD, les bénévoles apportent principalement leurs disponibilités pour venir en aide aux personnes isolées et démunies par :

- les visites,
- l'accueil,
- l'hébergement,
- les aides matérielles (vêtements, repas, mobilier, etc...).
- les fonctions support

La valorisation du bénévolat consiste à calculer combien auraient coûté ces heures, si elles avaient été effectuées par des salariés dans le cadre d'un travail rémunéré.

La plupart des heures ont été valorisées au SMIC horaire, augmenté des charges.

Par exception, certaines missions requérant des compétences plus élevées ont été valorisées au taux de la tranche A horaire, augmenté des charges.

Au 31 décembre 2018, le nombre d'heures de bénévolat est estimé à **1 632 892 heures** pour 90 CD et le CNF, et évalué à 24 565 K€.

La SSVP a également bénéficié de dons en nature évalués à 3 129 K€ ainsi que de prestations / mécénats de compétence pour un montant de 3 056 K€.

Donations

Legs à réaliser

	Montant initial
19 legs sont en cours de réalisation au profit du CNF. L'évaluation des legs en cours s'effectue selon les acceptations de CA jusqu'au 31.12.18	1 150 975
19 legs sont en cours de réalisation au profit des Conseils Départementaux et Associations Spécialisées. L'évaluation des legs en cours s'effectue selon les acceptations de CA jusqu'au 31.12.18	903 696
TOTAL	2 054 671

Fonds dédiés

Montant initial	Fonds à engager au début de l'exercice A	Variation de périmètre	Autres variations	Utilisation en cours de l'exercice B	Engagements à réaliser sur nouvelles ressources affectées C	Fonds restants à engager en fin d'exercice A - B + C
Subvention fonctionnement	974 005	0	0	10 904	0	963 101
Total (1)	974 005	0	0	10 904	0	963 101
Montant initial	Fonds à engager au début de l'exercice A	Variation de périmètre	Autres variations	Utilisation en cours de l'exercice B	Engagements à réaliser sur nouvelles ressources affectées C	Fonds restants à engager en fin d'exercice A - B + C
Legs et donations / dons manuels	1 967 190	0	-381 850	349 380	113 613	1 349 573
TOTAL (2)	1 967 190	0	-381 850	349 380	113 613	1 349 573
Total (1) & (2)	2 941 195	0	-381 850	360 284	113 613	2 312 674

Liste des entités combinées

Dénomination sociale et siège	Entité	Dénomination sociale et siège	Entité	Dénomination sociale et siège	Entité
CNF	Combinante	CD 48 Lozère	Combinée	CD 92 Hauts de Seine	Combinée
CD 01 AIN	Combinée	CD 49 Maine et Loire	Combinée	CD 93 Seine Saint Denis	Combinée
CD 02 AISNE	Combinée	CD 50 MANCHE	Combinée	CD 94 Val de Marne	Combinée
CD 03 ALLIER	Combinée	CD 51 MARNE	Combinée	CD 95 Val-d'Oise	Combinée
CD 05 HAUTES ALPES	Combinée	CD 52 Haute Marne	Combinée	CD 971 Guadeloupe	Combinée
CD 06 ALPES MARITIMES	Combinée	CD 53 MAYENNE	Combinée	CD 972 Martinique	Combinée
CD 08 ARDENNES	Combinée	CD 54 Meurthe et Moselle	Combinée	CD 974 Réunion	Combinée
CD 11 AUDE	Combinée	CD 55 MEUSE	Combinée	CD 98 Nouvelle Calédonie	Combinée
CD 12 AVEYRON	Combinée	CD 56 MORBIHAN	Combinée		
CD 13A Bouches du Rhône Aix	Combinée	CD 57 MOSELLE	Combinée		
CD 13M BOUCHES du Rhône Marseille	Combinée	CD 59L Nord Lille	Combinée		
CD 14 CALVADOS	Combinée	CD 60 OISE	Combinée		
CD 15 CANTAL	Combinée	CD 61 ORNE	Combinée		
CD 16 CHARENTE	Combinée	CD 62 Pas de Calais	Combinée		
CD 18 CHER	Combinée	CD 63 Puy de Dôme	Combinée		
CD 19 CORRÈZE	Combinée	CD 64 Pyrénées Atlantiques	Combinée		
CD 20 CORSE	Combinée	CD 65 Hautes-Pyrénées	Combinée		
CD 21 CÔTE D'OR	Combinée	CD 66 Pyrénées Orientales	Combinée		
CD 22 Côtes d'Armor	Combinée	CD 67 Bas Rhin	Combinée		
CD 24 DORDOGNE	Combinée	CD 68 HAUT RHIN	Combinée		
CD 25 DOUBS	Combinée	CD 69 RHÔNE	Combinée		
CD 26 DRÔME	Combinée	CD 71 Saône et Loire	Combinée		
CD 27 EURE	Combinée	CD 72 Sarthe	Combinée		
CD 28 Eure et Loir	Combinée	CD 73 Savoie	Combinée		
CD 29 FINISTÈRE	Combinée	CD 74 Haute-Savoie	Combinée		
CD 30 GARD	Combinée	CD 75 Paris	Combinée		
CD 31 HAUTE-GARONNE	Combinée	CD 76 Seine-Maritime	Combinée		
CD 32 GERS	Combinée	CD 77 Seine et Marne	Combinée		
CD 33 GIRONDE	Combinée	CD 78 Yvelines	Combinée		
CD 34 HÉRAULT	Combinée	CD 80 SOMME	Combinée		
CD 35 ILLE Et Vilaine	Combinée	CD 81 Tarn	Combinée		
CD 37 Indre et loire	Combinée	CD 82 Tarn et Garonne	Combinée		
CD 38 ISÈRE	Combinée	CD 83 Var	Combinée		
CD 39 JURA	Combinée	CD 84 Vaucluse	Combinée		
CD 40 LANDES	Combinée	CD 85 Vendée	Combinée		
CD 41 Loir et Cher	Combinée	CD 86 VIENNE	Combinée		
CD 42R Loire Roanne	Combinée	CD 87 Haute Vienne	Combinée		
CD 42S Loire Saint-Etienne	Combinée	CD 88 Vosges	Combinée		
CD 43 Haute-Loire	Combinée	CD 89 Yonne	Combinée		
CD 44 Loire Atlantique	Combinée	CD 90 Territoire de Belfort	Combinée		
CD 45 LOIRET	Combinée	CD 91 Essonne	Combinée		
CD 47 Lot et Garonne	Combinée				

Autres informations CER

Ce compte est établi sur la base de la comptabilité de la Société de Saint Vincent de Paul et fait partie des comptes combinés de la Société de Saint Vincent de Paul.

La structure du compte d'emploi annuel des ressources conduit

- d'une part, à subdiviser la colonne des ressources pour faire apparaître la totalité des ressources de l'association, et le suivi des ressources collectées auprès du public d'autre part.
- de la même façon la colonne des emplois est subdivisée pour faire apparaître la totalité des emplois de l'exercice et l'affectation des ressources collectées auprès du public par type d'emplois.

Méthodologie d'établissement

La méthodologie d'établissement du compte d'emploi annuel des ressources est conforme au règlement CRC 2008-12.

Les ressources (produits)

Les ressources sont affectées en fonction de leur nature : dons affectés, dons non affectés, legs affectés, legs non affectés, subventions.

L'esprit du texte étant d'isoler les fonds issus de la générosité du public.

Les emplois (charges)

Les emplois correspondent aux quatre rubriques prévues :

- dépenses opérationnelles concernant les missions sociales,
- frais de recherche de fonds,
- frais de fonctionnement,
- ressources restant à affecter.

Explication des soldes du CER**Le solde T1 :**

Il s'agit du « Report des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en début d'exercice ». Ce solde d'ouverture est composé comme suit :

Solde des ressources APG non utilisées en fin d'exercice	
ENTITE	MONTANT
CNF	1 054 715
CD 59 L	51 220
CD 44	401 708
TOTAL	1 507 643

Le solde T4 :

Il s'agit de « La variation des fonds dédiés collectés auprès du public ».

Le solde T7

Il s'agit du « Report des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en fin d'exercice ». Ce solde de clôture est composé comme suit :

Solde des ressources APG non utilisées en fin d'exercice	
ENTITE	MONTANT
CNF	2 515 161
CD 59 L	55 750
CD 44	639 243
TOTAL	3 210 154

La répartition des charges

La méthode de répartition des charges indirectes est la suivante :

La masse salariale est répartie selon l'affectation des postes de chaque salarié sur chacune des activités de la Société Saint Vincent de Paul. L'imputation de la masse salariale est la suivante :

- missions sociales : 2 799 K€
- frais d'appel à la générosité publique : 183 K€
- frais de fonctionnement : 1 217 K€

De la même manière que pour l'exercice précédent, les autres frais de fonctionnement sont répartis à hauteur de 50% sur les missions sociales.

Au titre de l'exercice 2018, ces charges représentent un montant de 2 787 K€ (dont la moitié est imputée en missions sociales).

Les Missions sociales sont réparties en fonction de la territorialité des missions

Les Missions sociales recouvrent les actions :

- « (...) l'aide et l'action sociale et caritative, de la fraternité, de la protection de la santé, de l'assistance matérielle et morale et tout œuvre d'assistance »
- « (...) action en faveur de l'aide alimentaire, de l'insertion, de l'hébergement, du logement des personnes défavorisées ».
- « (...) de contribuer à l'action de l'aide internationale de la confédération internationale de la Société de Saint Vincent de Paul ».
- La gestion du patrimoine immobilier et financier pour le compte des CD et des associations spécialisées.

Les frais de recherche de fonds correspondent aux frais d'appel à la générosité du public**Les frais de fonctionnement et autres charges**

Ils regroupent l'ensemble des charges de fonctionnement de la Société Saint Vincent de Paul et des entités combinées

La répartition des produits

Les ressources sont composées de :

- Produits de la générosité du public
- Subventions
- Contributions - Cotisations
- Autres produits d'exploitation qui correspondent aux produits vendus par la Société Saint Vincent de Paul
- Produits financiers
- Produits exceptionnels
- Report de ressources non utilisées

Ainsi les ressources collectées auprès du public sont issues de la collecte en France et correspondent aux éléments suivants :

- Dons manuels non affectés issus des retours des Campagnes de fonds
- Autres dons
- Dons manuels affectés
- Legs et autres libéralités non affectés ou affectés

L'affectation des ressources collectées auprès du public

Les fonds issus de la générosité du public doivent être répartis par rubrique de dépenses.

Cette répartition repose sur une base économique et les principales hypothèses de construction sont les suivantes :

1. Les missions sociales sont réputées payées par priorité par les fonds issus de la générosité du public ainsi que les subventions et autres concours publics.
Cette réalité économique s'appuie sur le fait que la majeure partie des actions correspond à des emplois de fonds issus de la générosité du public. Les dons affectés ont été directement imputés sur les actions financées. Il n'y a pas de report de ressources affectées sur ces dons et legs.
2. Frais de recherche de fonds et frais de fonctionnement
Ces frais sont réputés être financés par priorité sur les fonds non issus de la générosité du public (hors subventions). Le solde est financé par la générosité du public au prorata des charges imputées.

Compte d'Emploi annuel des Ressources 2018

EMPLOIS	Emplois N = Compte de résultat	Affectation par emplois des ressources collectées auprès du public utilisées sur N	RESSOURCES	Ressources collectées sur N = compte de résultat	Surplus ressources collectées auprès du public et utilisées sur N
			Report des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en début d'exercice		1 507 643
Missions sociales	15 136 258	6 963 364	Ressources collectées auprès du public	9 989 987	9 989 987
<i>Réalisées en France</i>	14 752 465	6 878 016	<i>Dons manuels non affectés</i>	7 303 486	7 303 486
Actions directes	14 173 972	6 767 388	<i>Dons manuels affectés</i>	586 647	586 647
Versements à d'autres organismes	578 493	110 628	<i>Legs et autres libéralités non affectés</i>	1 979 308	1 979 308
<i>Réalisées à l'étranger</i>	383 793	85 348	<i>Legs et autres libéralités affectés</i>	120 546	120 546
Actions directes					
Versements à d'autres organismes	383 793	85 348			
Frais de recherche de fonds	1 999 993	1 066 158			
<i>Frais d'appel aux dons</i>	1 999 993	1 066 158	Autres fonds privés	3 911 240	
Frais de fonctionnement de l'organisme	2 610 101	485 646	Subventions et autres concours publics	3 934 879	
<i>Fonctionnement</i>	2 610 101	485 646	Autres produits	2 508 914	
I. TOTAL DES EMPLOIS DU COMPTE DE RESULTAT	19 746 352	8 515 168	I. TOTAL DES RESSOURCES DU COMPTE DE RESULTAT	20 345 020	
II. DOTATION AUX PROVISIONS	117 821		II. REPRISES DES PROVISIONS	318 034	
III. ENGAGEMENTS A REALISER SUR RESSOURCES AFFECTEES	113 613		III. REPORT DES RESSOURCES AFFECTEES NON UTILISEES DES EXERCICES ANTERIEURS	360 284	
			IV. VARIATION DES FONDS DEDIES COLLECTES AUPRES DU PUBLIC		227 692
IV. EXCEDENT DE RESSOURCES DE L'EXERCICE	1 045 552		V. INSUFFISANCE DE RESSOURCES DE L'EXERCICE		
V. TOTAL GENERAL	21 023 338		VI. TOTAL GENERAL	21 023 338	11 725 322
Part des acquisitions d'immobilisations de l'exercice financées par les ressources collectées					
Neutralisation des dotations aux amortissements des immobilisations financées par les ressources collectées					
TOTAL DES EMPLOIS FINANCES PAR LES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC		8 515 168	TOTAL DES EMPLOIS FINANCES PAR LES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC		8 515 168
			SOLDE DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC NON AFFECTEES ET NON UTILISEES EN FIN D'EXERCICE		3 210 154
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE					
Mission sociales	29 059 413		Bénévolat	24 564 735	
Frais de recherche de fonds	161 295		Prestation en nature	3 055 927	
Frais de fonctionnement et autres charges	1 529 442		Dons en nature	3 129 488	
Total	30 750 150		Total	30 750 150	